

Agrément Technique ATG avec Certification



Menuiserie –
Mastic de vitrage et de
façade

Parasilico Pro Glass (T)

MASTIC ISO 11600 – STS 56.1
Type G/F – 25 LM

Valable du 08/03/2019
au 07/03/2024

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 - 1040 Bruxelles
www.bcca.be info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

DL CHEMICALS DETAELLENAERE – LOOSVELT nv
Roterijstraat 201-203
8793 WAREGEM
Tél. : +32 (0)56 62 70 51
Fax. : +32 (0)56 60 95 68
Site Internet : www.dl-chem.com
Courriel : info@dl-chem.com

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du mastic (tel que décrit ci-dessus) par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet agrément technique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit: identification des propriétés pertinentes du mastic en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du mastic et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit à tout moment pouvoir prouver qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du mastic soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du mastic à l'agrément technique est essentiel. Il est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est/sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'agrément technique et la certification de la conformité du mastic à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte sont exclusivement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'agrément technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque: dans cet agrément technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « metteur en œuvre ».

2 Objet

Mastic d'étanchéité appliqué avec des composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant et aux STS 56.1.

3 Composants

3.1 PARASILICO PRO GLASS (T)

Mastic d'étanchéité élastique monocomposant à base de silicone neutre de type OXIME.

Tableau 1 – Identification

Caractéristiques	Valeur déclarée		Norme
	PARASILICO PRO GLASS T Transparent	PARASILICO PRO GLASS Coloré (*)	
Résistance à la rupture par traction (N/mm ²)	0,38	0,55	NBN EN ISO 8339
Allongement à la rupture (%)	≥250	≥ 250	NBN EN ISO 8339
Shore A	8 – 16	12 – 24	NBN EN ISO 868
Résistance au coulage (mm)	< 1	< 1	NBN EN ISO 7390
Temps de séchage (mm/24 heures)	1 – 2	1 – 2	DIN 50 014
(*) : Diverses couleurs RAL standard. Autres couleurs sur demande			

3.2 Domaines d'application

Tableau 2 – Domaines d'application (Tableau 5 STS 56.1)

Applications (*):	<ul style="list-style-type: none"> – Verre: <ul style="list-style-type: none"> • étanchéité des joints de vitrage; – Façade: <ul style="list-style-type: none"> • joints entre éléments; • raccord des fenêtres avec le gros œuvre; • joints de dilatation; • joints de tassement; • joints de murs-rideaux
Environnement	Non agressif à agressif
Joint	Non exposé à exposé (*)
Hauteur	0 m à > 50 m
(*) : Ne convient pas pour les joints en permanence sous eau. Ne peut pas entrer en contact avec des produits à base de bitume, d'asphalte ou de goudron.	

3.3 Composants auxiliaires

Ces produits ne font pas partie de l'évaluation initiale ni de la certification.

3.3.1 Primaires

Tableau 3 -Primaires

Caractéristiques	Primaire DL 783
Couleur	Incolore
Densité à 23 °C (kg/dm ³)	0,94
Teneur en matière sèche (%)	28
Viscosité (Brookfield, 20 °C) (mPa.s)	15
Temps de séchage à 20 °C (min)	60
Point éclair (°C)	8

3.3.2 Fond de joint

- mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée
- mousse de polyuréthane à structure cellulaire ouverte

Le fond de joint doit satisfaire aux exigences du § 5.3 des STS 56.1.

3.3.3 Finition

Après son application, le mastic d'étanchéité peut être lissé au moyen de DL 100 ou d'un caoutchouc de lissage.

4 Fabrication et commercialisation

Le Parasilico Pro Glass (T) et le primaire DL 783 sont fabriqués par DL CHEMICALS dans sa fabrique de Waregem.

5 Mise en œuvre

5.1 Préparation

Le support doit être propre et sec. Éliminer toutes les parties non adhérentes. Au besoin, dégraisser à l'aide d'un solvant adapté.

Parasilico Pro Glass (T) peut être appliqué sans primaire sur supports non ou peu poreux. Les supports poreux doivent être enduits au préalable de primaire DL 783. En cas de doute, prendre contact avec le fournisseur.

Le support doit présenter une résistance cohésive supérieure à celle du mastic d'étanchéité.

5.2 Supports

Parasilico Pro Glass (T) convient pour l'étanchéité des matériaux suivants :

Tableau 4 – Supports

Béton	Enduits à base de ciment
Fibro-ciment	Verre
Pierre naturelle (*)	Aluminium (clair et foncé)
Béton cellulaire	
(*) : L'influence sur la formation de taches n'a pas été étudiée.	

Temps de formation d'un film: 10 - 30 minutes.

Pour l'application du mastic d'étanchéité, nous renvoyons aux documents suivants:

- STS 56.1 « Mastics d'étanchéité des façades »
- La documentation technique du titulaire de l'ATG.

La profondeur minimale (p) du cordon de mastic doit être d'au moins 8 mm. La largeur de joint est calculée conformément au § 5.2 des STS 56.1. Le rapport entre la largeur et la profondeur est calculé conformément au § 6.3 tableau 9.

Éliminer les traces de Parasilico Pro Glass (T) non durci au Parasilico Cleaner.

Parasilico Pro Glass (T) ne peut pas être recouvert de peinture.

Résistance à la température : de -50 °C à +150 °C.

6 Étiquetage, emballage et délai de stockage

6.1 Étiquetage

L'étiquette mentionne :

- le nom du fabricant
- le nom du produit et le domaine d'application
- le contenu
- la couleur
- la durée de conservation
- le numéro du lot et la date de production
- la méthode de mise en œuvre (y compris les primaires à utiliser)
- le logo et le numéro d'ATG
- la classification conformément à la NBN EN ISO 11600 et aux STS 56.1

6.2 Conditionnement

- Cartouches de 310 ml
- Boudins de 600 ml

6.3 Conservation

Délai de conservation : 12 mois sous emballage d'origine fermé à 23 °C.

7 Performances

Tableau 5 – Performances de Parasilico Pro Glass T

Propriété	Norme	Critère	Résultat		
			Mortier	Aluminium	Verre
Reprise élastique (%) <ul style="list-style-type: none"> - Façade - Verre 	NBN EN ISO 7389	≥ 70 ≥ 60	93		
Résistance au coulage (mm)	NBN EN ISO 7390	≤ 3	0		
Perte de volume (%)	NBN EN ISO 10563	≤ 10	4,5		
Propriétés de déformation sous traction <ul style="list-style-type: none"> - Module sécant à 200 % d'allongement (MPa) <ul style="list-style-type: none"> • à 23 °C • à -20 °C - Allongement à la rupture (%) 	NBN EN ISO 8339	$\leq 0,4$ $\leq 0,6$ -	0,24 0,27 ≥ 242		
Propriétés de déformation sous traction maintenue	NBN EN ISO 8340	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion à température variable	NBN EN ISO 9047	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Adhésivité/cohésion après exposition à la lumière artificielle	NBN EN ISO 11431	Pas de rupture	Pas appl. (*)	Pas appl. (*)	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion sous traction maintenue après immersion dans l'eau	NBN EN ISO 10590	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Résistance à la compression (N/mm ²)	NBN EN ISO 11432	Valeur	0,22		

(*) : Pas appl. : pas d'application

Tableau 6 – Performances de Parasilico Pro Glass

Propriété	Norme	Critère	Résultat		
			Mortier	Aluminium	Verre
Reprise élastique (%) – Façade – Verre	NBN EN ISO 7389	≥ 70 ≥ 60	81		
Résistance au coulage (mm)	NBN EN ISO 7390	≤ 3	0		
Perte de volume (%)	NBN EN ISO 10563	≤ 10	4		
Propriétés de déformation sous traction – Module sécant à 200 % d'allongement (MPa) • à 23 °C • à -20 °C – Allongement à la rupture (%)	NBN EN ISO 8339	≤ 0,4 ≤ 0,6 –	0,29 0,37 ≥ 250		
Propriétés de déformation sous traction maintenue	NBN EN ISO 8340	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion à température variable	NBN EN ISO 9047	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Adhésivité/cohésion après exposition à la lumière artificielle	NBN EN ISO 11431	Pas de rupture	Pas appl. (*)	Pas appl. (*)	Conforme
Propriétés d'adhésivité/cohésion sous traction maintenue après immersion dans l'eau	NBN EN ISO 10590	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Résistance à la compression (N/mm²)	NBN EN ISO 11432	Valeur	0,41		

(*) : Pas appl. : pas d'application

8 Contrôle et entretien

Il est recommandé d'effectuer un premier contrôle avec entretien éventuel un an après la pose du mastic d'étanchéité et ensuite tous les 3 ans. Il s'agira d'un contrôle visuel de la surface, du contrôle de l'adhésion et de la réparation au moyen de Parasilico Pro Glass (T). Pour de petites réparations, il suffit de nettoyer la surface à l'acétone et d'appliquer du Parasilico Pro Glass (T) frais. En cas de réparation complète, enlever le plus possible l'ancien mastic, puis dépoussiérer et dégraisser le support avec un solvant approprié et effectuer la réparation avec Parasilico Pro Glass (T).

9 Conditions

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans l'en-tête de cet agrément technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'agrément technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent pas utiliser le nom et le logo de l'UBA^{tc}, la marque ATG, l'agrément technique ou le numéro d'agrément pour des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique ou pour un produit, kit ou système et concernant ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- D.** Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.

- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBA^{tc}, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification. En fonction des informations communiquées, l'UBA^{tc}, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.
- F.** L'agrément technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA^{tc}.
- H.** Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 1923) et du délai de validité.
- I.** L'UBA^{tc}, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « FAÇADES », accordé le 26 juin 2015.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, confirme que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de cette édition : 8 mars 2019.

Cet ATG remplace l'ATG 1923 valable du 23/02/2016 au 22/02/2021. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente	
Par rapport à la période de validité du	Modification
23/02/2016 au 22/02/2021	Changement du nom du produit

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur général

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

